ART. 27 N° **1097**

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 1097

présenté par M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 27

À la première phrase de l'alinéa 28, après le mot :

« qui, »

insérer les mots:

« au cours de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.